



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

Conventions de mise à disposition de locaux

N°2025_081

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Dans le cadre de son soutien à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), acteur majeur de l'éducation populaire et de l'animation locale, la Ville de Brignais met à disposition de l'association plusieurs locaux communaux nécessaires à la conduite de ses activités.

Deux conventions distinctes ont été établies afin d'encadrer juridiquement ces mises à disposition, de préciser les engagements réciproques et de garantir la bonne utilisation des équipements municipaux.

1. Convention de mise à disposition des locaux de l'école Claudius Fournion

Cette convention tripartite entre la Ville, la MJC et la Direction de l'école Claudius Fournion concerne l'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation d'accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La mise à disposition est gratuite, les charges (fluides, entretien) étant prises en charge par la Ville et valorisées dans les aides indirectes à l'association.

2. Convention de mise à disposition des locaux du Forum et de la Villa de la Giraudière

Cette seconde convention encadre l'utilisation :

- Du Forum (47 rue de la Giraudière), siège administratif de la MJC, pour des activités, réunions et accueils de jeunes
- Des salles de la Villa de la Giraudière pour l'accueil des enfants et des jeunes pendant les vacances scolaires
- Des locaux de répétition situés au sous-sol de la Villa de la Giraudière, pour des activités musicales
- En outre, des conventions pour des locaux utilisés de manière récurrente pour des activités de type théâtre d'improvisation (à la villa de la Giraudière), batucada (salle Daniel Quérez) sont signés avec la MJC annuellement comme nombre d'autres associations.

3. Enfin, pour des utilisations ponctuelles d'autres locaux communaux, tels que la salle de spectacle ou l'auditorium du Briscope, sous réserve de disponibilité, des mises à disposition ponctuelles et gratuites sont possibles, seuls les frais annexes le cas échéant sont refacturés (régie technique, sécurité, ménage).

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 3 juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER la mise à disposition des locaux de l'école Claudius Fournion, du Forum et de la Villa de la Giraudière
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie scolaire à signer lesdites conventions jointes en annexe ainsi que tout avenant ou document y afférent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD